



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Ouverture de la session

FH/47 CRD/1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Quarante-septième session

Boston, Massachusetts, États-Unis d'Amérique, 9 - 13 novembre 2015

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET SES ETATS MEMBRES SELON L'ARTICLE II PARAGRAPHE 5 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour Compétence Etats membres. Vote Etats membres. ¹	CX/FH 15/47/1
2	Questions soumises au Comité sur l'hygiène alimentaire par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités et groupes de travail du Codex Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FH 15/47/2
3	Questions découlant de la FAO, de l'OMS et des autres organisations internationales intergouvernementales: (a) Rapport intérimaire sur les consultations mixtes d'experts FAO/OMS chargés de l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) et de questions connexes (b) Information émanant de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) Compétence partagée. Vote Etats membres.	CX/FH 15/47/3 CX/FH 15/47/4
4	Avant-projet de Directives sur le contrôle des Salmonella spp. non typhiques dans la viande de boeuf et de porc à l'étape 4 - Observations à l'étape 3 Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FH 15/47/5 CX/FH 15/47/5-Add.1
5	Avant-projet de Directives pour l'application des Principes généraux d'hygiène alimentaire à la maîtrise des parasites d'origine alimentaire à l'étape 4 - Observations à l'étape 3 Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FH 15/47/6 CX/FH 15/47/6-Add.1

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

6	<p>Avant-projet d'annexes au Code d'usages en matière d'hygiène pour les aliments à faible teneur en eau à l'étape 4</p> <p>- Observations à l'étape 3</p> <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/FH 15/47/7</p> <p>CX/FH 15/47/7-Add.1</p>
7	<p>Document de travail sur le bien-fondé de la révision du Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes frais (CAC/RCP 53-2003)</p> <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	CX/FH 15/47/8
8	<p>Document de travail sur la révision des Principes généraux d'hygiène alimentaire (CAC/RCP 1-1969) et de l'annexe HACCP</p> <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	CX/FH 15/47/9
9	<p>Autres questions et travaux futurs :</p> <p>(a) Nouveaux travaux et plan de travail prospectif</p> <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CL 2015/17-FH</p> <p>CX/FH 15/47/10</p>
10	<p>Date et lieu de la prochaine session</p> <p>Compétence Etats membres. Vote Etats membres.</p>	
11	<p>Adoption du rapport</p> <p>Compétence Etats membres. Vote Etats membres.²</p>	

² L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.